

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Hermeticfoam (B2)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation Matériel d'étanchéité polyuréthane

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ROTHO BLAAS SRL

Via dell'Adige 2/1 - I - 39040 Cortaccia (BZ)

Tel.: +39 0471818400

e-mail: reach@rothoblaas.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence: Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aérosol 1	H222-H229	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Acute Tox. 4	H332	Nocif par inhalation.
Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Resp. Sens. 1	H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Skin Sens. 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Carc. 2	H351	Susceptible de provoquer le cancer.
STOT SE 3	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
STOT RE 2	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS08

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Nom du produit: Hermeticfoam (B2)

- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
P405 Garder sous clef.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.
P501 Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Informations supplémentaires sur la sécurité, selon l'annexe XVII du règlement no. 1907/2006 du Parlement européen resp. du règlement no. 552/2009 de la Commission:

Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit.

Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.

Ce produit ne doit pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387).

À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne répond pas aux critères de PBT ou vPvB conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange de substances indiquées ci-dessous avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 9016-87-9	diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH204 Limites de concentration spécifiques: Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 % Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 % Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,1 % STOT SE 3; H335: C ≥ 5 %	30 - 60%
----------------	--	----------

Nom du produit: Hermeticfoam (B2)

CAS: 1244733-77-4 Numéro CE: 807-935-0 Reg.N°: 01-2119486772-26	phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle) Acute Tox. 4, H302	20 - 30%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Numéro index: 601-004-00-0 Reg.N°: 01-2119485395-27	isobutane Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	5 - 10%
CAS: 115-10-6 EINECS: 204-065-8 Numéro index: 603-019-00-8 Reg.N°: 01-2119472128-37	oxyde de diméthyle Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	5 - 10%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Numéro index: 601-003-00-5 Reg.N°: 1-2119486944-21	propane Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	1 - 5%
CAS: 108-32-7 EINECS: 203-572-1 Numéro index: 607-194-00-1	carbonate de propylène Eye Irrit. 2, H319	1 - 3%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter un médecin et lui montrer l'étiquette.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après inhalation:

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud.

En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

Après contact avec la peau:

Retirer des vêtements souillés et immédiatement laver la peau beaucoup d'eau.

En cas d'irritation, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Retirer les lentilles de contact et rincer les yeux avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes en ouvrant les paupières.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Après ingestion: Consulter immédiatement un médecin et lui montrer le récipient ou l'étiquette.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ingrédient MDI:

Inhalation: irritation des voies respiratoires, toux, essoufflement, difficultés respiratoires, l'asthme

Contact avec la peau: irritation, rougeur

Contact avec les yeux: douleur ou irritation, larmoiement, rougeur

Ingestion: irritation du tractus gastro-intestinal

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

Nom du produit: Hermeticfoam (B2)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: CO₂, poudre d'extinction, sable, terre

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les produits contiennent des émanations et des liquides facilement inflammables. En cas d'incendie, de la fumée se forme, des monoxydes de carbone, de la suie, des hydrocarbures et de l'aldéhyde peuvent se constituer suite à la combustion incomplète et à la thermolyse.

Danger d'explosion en cas de réchauffement. Les émanations/mélanges d'air explosifs sont plus lourds que l'air. Leur répartition à proximité du sol peut provoquer une reprise de sources d'ignition éloignées.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité:

En cas d'incendie, porter des vêtements de protection et un appareil de protection respiratoire autonome.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau. Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Respecter les consignes de sécurité. Porter des vêtements de sécurité appropriés (voir rubrique 8).

Eviter le contact avec les yeux, de la peau et l'inhalation.

Eloigner les personnes non protégées.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les égouts ou dans les eaux de surface ou souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recouvrir de sable ou de terre humide.

Laisser durcir, recueillir par moyen mécanique.

Éliminer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Enlever les résidus frais avec de mousse polyuréthane nettoyant.

Indications complémentaires: Le matériel durcit automatiquement à l'air.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la rubrique 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, voir la rubrique 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les précautions d'emploi figurant sur les emballages. Suivre le mode d'emploi.

Nom du produit: Hermeticfoam (B2)

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
 Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
 Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
 Se laver les mains avant les pauses et après manipulation.

Préventions des incendies et des explosions:


Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
 Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.
 Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Ils peuvent se répandre sur le sol et former des mélanges explosifs avec l'air.
 Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Conserver le récipient d'origine, dans un endroit frais et sec.
 Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
 Matériau approprié pour réservoirs: FE (40) ou ALU (41)

Indications concernant le stockage commun:

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Interdire l'accès aux enfants et aux animaux domestiques.
 Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Mastic
RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1 Paramètres de contrôle
Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
CAS: 115-10-6 oxyde de diméthyle

VLEP Valeur à long terme: 1920 mg/m³, 1000 ppm

CAS: 9016-87-9 diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues

VLEP Valeur momentanée: 0,2 mg/m³, 0,02 ppm; Valeur à long terme: 0,1 mg/m³, 0,01 ppm
 AR, C2, concs. mesurées sur une durée de 5 min; Entrée de groupe Diphénylméthane diisocyanate

Informations relatives à la réglementation VLEP: ED 1487 05.2021

DNEL:

4,4'-diisocyanate de diphénylméthane (CAS 101-68-8):

Travailleurs, DNEL, aigu - effets systémiques et locaux, inhalation 0,1 mg/m³

Travailleurs, DNEL, long terme - effets systémiques et locaux, inhalation 0,05 mg/m³

Travailleurs, DNEL, aigu - effets locaux, dermale 28,7 mg/cm²

Travailleurs, DNEL, aigu - effets systémiques, dermale 50 mg/kg p.c./jour

Consommateurs, DNEL, aigu - effets systémiques, oral(e) 20 mg/kg p.c./jour

Consommateurs, DNEL, aigu - effets systémiques et locaux, inhalation 0,05 mg/m³

Consommateurs, DNEL, long terme - effets systémiques et locaux, inhalation 0,025 mg/m³

Consommateurs, DNEL, aigu - effets systémiques, dermale 17,2 mg/cm²

Consommateurs, DNEL, aigu - effets locaux, dermale 25 mg/kg p.c./jour

Nom du produit: Hermeticfoam (B2)

Phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle) (CAS 1244733-77-4):
Travailleurs, aigu- effets systémiques, inhalation 22,6 mg/m³
Travailleurs, long terme - effets systémiques, dermale 8,2 mg/cm²
Travailleurs, aigu- effets systémiques, dermale 2,91 mg/kg p.c./jour
Consommateurs, aigu- effets systémiques, oral(e) 2 mg/kg p.c./jour
Consommateurs, aigu- effets systémiques, inhalation 5,6 mg/m³
Consommateurs, long terme - effets systémiques, oral(e) 0,52 mg/kg p.c./jour
Consommateurs, long terme - effets systémiques, inhalation 1,45 mg/m³
Consommateurs, long terme - effets systémiques, dermale 1,04 mg/kg p.c./jour

PNEC:

4,4'-diisocyanate de diphenylméthane (CAS 101-68-8):
Eau douce 1 mg/l, eau de mer 0,1 mg/l
Relargage intermittent 10 mg/l, station de traitement des eaux usées 1 mg/l ; sol 1 mg/kg
Sédiment (d'eau douce, marin): une sédimentation n'est pas prévue.

Phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle) (CAS 1244733-77-4):
Eau douce 0,32 mg/l, eau de mer 0,032 mg/l
Sédiment d'eau douce: 1,15 mg/kg, sédiment marin 19,1 mg/kg
Sol 0,34 mg/kg, station de traitement des eaux usées 11,5 mg/l

Composants présentant des valeurs limites biologiques:

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Se soucier de la ventilation suffisante ou de l'aspiration adéquate au lieu de travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Eviter tout contact inutile avec le produit. Avoir une bonne hygiène personnelle.
Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone de travail.
Eviter le contact avec les yeux, de la peau et l'inhalation.
Retirer immédiatement les vêtements contaminés et les laver bien avant de les réutiliser.
Nettoyer soigneusement la peau après manipulation.

Protection respiratoire:

Utiliser un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387) si la ventilation est insuffisante.

Protection des mains:



Gants résistant aux produits chimiques (répondant à la norme EN 374)

Jeter en cas de la contamination a intérieur, en cas des dégâts ou si la contamination a l'extérieur ne peut pas éliminer.

Matériau des gants

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
Caoutchouc au butyle (≥ 0.5 mm), caoutchouc au fluor (≥ 0.4 mm), polyethylene chloré, EVAL, polychloroprène (néoprène, ≥ 0.5 mm), caoutchouc butadiène/nitrile (≥ 0.35 mm), chlorure de polyvinyle (PVC).
Le temps de pénétration: > 480 minutes

Nom du produit: Hermeticfoam (B2)
Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage


Lunettes de protection (répondant à la norme EN 166)

Protection du corps: Vêtement de travail de protection.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas rejeter les restes dans les égouts ou dans le milieu naturel. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme:	Mousses d'aérosols
Couleur:	Selon désignation produit
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Point de fusion/point de congélation:	< 0 °C (MDI, ISO 3016)
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
Inflammabilité	Extrêmement inflammable
Limites inférieure et supérieure d'explosion inférieure:	1,5 Vol% (gaz propulseur)
supérieure:	16 Vol% (gaz propulseur)
Point d'éclair:	> 200 °C (MDI, DIN 53171)
Température d'inflammation:	> 350 °C (gaz propulseur)
Température de décomposition:	Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
pH	Non disponible.
Viscosité:	
dynamique:	≥ 200 mPas (MDI, DIN 53019, 20 °C)
Solubilité	
l'eau:	Insoluble; réagit avec l'eau
les solvants organiques:	Soluble avant le durcissement
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non disponible.
Pression de vapeur:	< 0,7 mPa (gaz propulseur, 20 °C)
Densité à 20 °C:	1,0 g/cm ³

9.2 Autres informations

température d'inflammation:	> 500 °C (MDI, DIN 51794)
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
COV (CE):	≈ 0,2 kg/kg
Propriétés comburantes:	Non disponible.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant

Nom du produit: Hermeticfoam (B2)

Aérosols

Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas des réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2 Stabilité chimique Stable dans son emballage d'origine et conditions normales de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Risque de polymérisation.

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de chaleur, des flammes ouvertes et des sources d'inflammation.
L'échauffement provoque une élévation de la pression.

10.5 Matières incompatibles: Des acides forts, des oxydants forts, de l'eau

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Non en cas de stockage et de manipulation conformes.

En cas d'incendie peuvent se former: oxyde de carbone, oxyde d'azote, acide cyanidrique (cyanure d'hydrogène), produits toxiques de pyrolyse.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.

Valeurs DL/CL50 déterminantes pour la classification:

Aucune donnée n'est disponible concernant la préparation elle-même.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Nom du produit: Hermeticfoam (B2)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations supplémentaires:

Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues: En cas de surexposition, il y a risque d'effet irritant, indépendant de la concentration, sur les yeux, le nez, le larynx et les voies respiratoires. Des troubles peuvent survenir ultérieurement (problèmes respiratoires, toux, asthme). Les personnes hypersensibles peuvent déjà ressentir des réactions à de très faibles concentrations d'isocyanate. Un contact prolongé avec la peau peut entraîner sécheresse et irritation.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien Non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

Il n'y a pas d'information écotoxicologiques pour la préparation.

CAS: 9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

CL50/96h (statique)	> 1.000 mg/l (poisson zèbre, Danio rerio) (OCDE 203)
CE50/24h (statique)	> 1.000 mg/l (puce aquatique, Daphnia magna) (OCDE 202)
CE50/72h (statique)	> 1.640 mg/l (algue) (OCDE 201)
NOEC/21d	≥ 10 mg/l (puce aquatique, Daphnia magna) (OCDE 211)

Indications complémentaires: La mousse de PU n'est pas soluble dans l'eau et se répand sur la surface de l'eau.

12.2 Persistance et dégradabilité

MDI: pas facilement biodégradable.

Test : aérobie, inoculum : Boues activées

Dégradabilité : 0 %, 28 jours (méthode OCDE 302 C)

Phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle) : pas facilement biodégradable.

Dégradabilité : aérobie 14 % (méthode OCDE 301 F)

Pas facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

MDI: Facteur de bioconcentration (FBC) : <14 (méthode OCDE 305)

(Cyprinus carpio, durée d'exposition 42 j, concentration 0,2 mg/l)

Pas d'accumulation significative dans les organismes, la substance s'hydrolyse fortement dans l'eau.

Nom du produit: Hermeticfoam (B2)

Phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle): faible potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage octanol/eau (logPow) : 2,68

Facteur de bioconcentration (FBC) : 0,8 à 14 jours

12.4 Mobilité dans le sol

Très limité à cause de la réaction chimique avec l'eau en cas de formation d'un produit non soluble (mousse PU).

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien Non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Isocyanate réagit avec l'eau à la surface de séparation en formant du CO₂ et en formant un produit de réaction solide et insoluble avec un point de rosée élevé (Polyurée). Cette réaction est fortement soutenue par des agents tensioactifs (p.e. des savons liquides) ou des solvants solubles dans l'eau. Polyurée est inerte et non dégradable selon des expériences actuelles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

15 01 10: Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

15 01 04: emballages métalliques

17 02 03: matières plastiques

Emballages non nettoyés
Recommandation:

Les emballages doivent être vidés. L'éventuelle réutilisation des emballages doit être soumise au respect des réglementations locales ou nationales en vigueur. Les résidus et les conteneurs vides contaminés qui doivent être considérés comme des déchets dangereux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, IMDG, IATA UN1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR 1950 AÉROSOLS

IMDG AÉROSOLS

IATA AÉROSOLS, inflammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe

2 5F Gaz.

Nom du produit: Hermeticfoam (B2)

Étiquette
IMDG, IATA

2.1



Class
Label

2.1 Gaz.

2.1

14.4 Groupe d'emballage
ADR, IMDG, IATA

néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par
l'utilisateur

Attention: Gaz.

Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): -

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux
instruments de l'OMI

Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU:

UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 1907/2006 Annexe XVII Conditions de limitation: 3

Prescriptions nationales: -

COV (CE): ≈ 0,2 kg/kg

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Nom du produit: Hermeticfoam (B2)

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Indications complémentaires:

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008: Méthode de calcul

Date de la version précédente: 27.05.2021

Acronymes et abréviations:

CLP : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

N° CAS : numéro du Chemical Abstract Service

EINECS : Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire

GHS (SGH) : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

VLEP: valeurs limites d'exposition professionnelle

DNEL : dose dérivée sans effet

PNEC : concentration(s) prédite(s) sans effet

CL50 : concentration létale pour 50% d'une population test

CE50 : concentration d'effet pour 50%

CSEO : concentration sans effet observé (NOEL/NOEC)

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

Log P, log Kow : coefficient de partage octanol/eau

PBT : persistant, bioaccumulable et toxique

vPvB : très persistant et très bioaccumulable

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses

IATA : Association internationale du transport aérien

Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A

Aérosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Données modifiées par rapport à la version précédente : Rubrique 2, 15